

PARTIS POLITIQUES ET DÉMOCRATIE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : ÉTAT DE LIEUX DE LA GOUVERNANCE

Par

Godé ATSHWEL-OKEL MUNTUNGI

*Docteur en Sciences Politiques et Administratives
Professeur à l'Université de Kinshasa et à l'Université du CEPROMAD*

et

Jean KUYIBUKA YAAV MUKANDA

Doctorant en Sciences Politiques et Administratives, Université de Kinshasa

RESUME

La gouvernance des partis politiques est une question majeure et épineuse qui touche la plupart des partis politiques en République Démocratique du Congo. Cette situation est en partie due à une expérience récente du multipartisme. Sur ce, les auteurs réalisent un état de lieux afin d'interpeler la gouvernance des partis politiques congolais, en vue de la promotion de la jeune démocratie et surtout d'avoir des gouvernants consciencieux et serviteurs de la nation. Ainsi, l'esquisse de solutions proposées, à cet effet, relève d'un trinôme axé sur l'idéologie manifeste que doit impérativement véhiculer chaque parti politique, le fonctionnement normal à travers l'organisation régulière des activités à échéances connues et l'ancrage territorial ainsi que le contrôle réel par le ministère ayant les affaires intérieures dans ses attributions.

Mots-clés : *Parti politique, Démocratique, Gouvernance, Action publique, Etat de droit, Idéologie, Contrôle, Confiance*

ABSTRACT

The governance of political parties is a major and thorny issue that affects most political parties in the Democratic Republic of Congo. This situation is partly due to a recent experience of multi-party politics. On this, the authors carry out an inventory in order to question the governance of Congolese political parties, with a view to the promotion of the young democracy and above all to have conscientious rulers and servants of the nation. Thus, the outline of the solutions proposed, for this purpose, is based on a trinomial centered on the manifest ideology that each political party must imperatively convey, the normal functioning through the regular organization of activities with known deadlines and the anchoring territorial as well as the real control by the ministry having the interior affairs in its attributions.

Keywords: *Political party, Democratic, Governance, Public action, Rule of law, Ideology, Control, Trust*

INTRODUCTION

Il y a plusieurs décennies, l'avènement de la démocratie prône le multipartisme qui met au centre la pertinence des partis politiques dans la gouvernance des Etats du monde. Dorénavant, les partis politiques jouent un rôle incontournable dans l'organisation des élections, sinon dans la pratique électorale.

Les candidats ou les gouvernants proviennent soit de la gauche ou de la droite ; ils peuvent être démocrates ou républicains et trop peu centristes, bien que dans les Etats minoritaires, on recrute des candidats indépendants.

Cette évidence concerne bien évidemment la République Démocratique du Congo qui a connu une longue période de dictature avec Joseph-Désiré MOBUTU qui a institutionnalisé le Mouvement Populaire de la Révolution et donc, le monopartisme où tous les gouvernants étaient d'office militants. Le mouvement mondial tel que la perestroïka avec Mikhaïl GORBATCHEV qui a provoqué la dislocation de l'URSS, a éveillé le monde entier et, surtout, plusieurs pays africains où la dictature avait élu domicile.

Au Zaïre, c'est surtout la mort du Président Thomas SANKARA qui avait véritablement éveillé la conscience de MOBUTU, bien évidemment les marches intempestives organisées par les partis de l'opposition avec comme chef de file Etienne TSHISEKEDI wa MULUMBA. Le multipartisme va être donc institué le 24 avril 1990. Plusieurs partis vont voir le jour et le jeu politique va prendre d'autres allures, allure à la recherche de l'effectivité de la démocratie, sachant que le dictateur était encore là.

Au fil du temps, MOBUTU très résistant au pouvoir, sera chassé par une rébellion conduite par Laurent-Désiré KABILA qui va s'autoproclamer Chef de l'Etat. Quelques années plus tard, il sera éliminé dans son fauteuil de pouvoir et sera remplacé par Joseph KABILA qui va accepter de partager le pouvoir avec la rébellion ; c'est l'avènement du système « 1 + 4 ». Cette cohabitation sera à la base des premières élections démocratiques, libres et transparentes.

Joseph KABILA aura le mérite d'organiser pour une deuxième fois les élections. C'est pendant ce temps que les partis politiques commencent à se multiplier comme les champignons dans la brousse et à se renforcer parfois en regroupements politiques dans la conquête du pouvoir. A vrai dire, on assiste à une restitution des missions valables d'un parti politique. Hélas ! Ces partis devant participer au développement politique, sont rongés par la mal gouvernance.

C'est pourquoi, dans le cadre de cette réflexion, nous réalisons un état de lieux afin d'interpeler les partis politiques congolais d'instaurer véritablement la gouvernance en vue de la promotion de la jeune démocratie et surtout d'avoir des gouvernants consciencieux et serviteurs de la nation.

Cette réflexion comprend deux axes, à savoir : le déminage des concepts et l'état de lieux de la gouvernance des partis politiques en RDC : mise au point d'une solution idoine.

I. LE DÉMINAGE DES CONCEPTS

I.1. Le parti politique

Le mot parti évoque à la fois l'idée de division de différenciation, d'opposition, de « partition » ; et à celle de rassemblement d'un certain nombre d'individus (contre d'autres, qui ont une opinion contraire). Rassemblement sur base du statut socio-économique (cfr. Analyse marxiste), de l'ethnie, ou encore de la religion. Rassemblement qui peut naître aussi d'une même vision du monde, et qui prend alors une assise idéologique : le parti incarne alors la synthèse d'un ensemble de valeurs, d'idée et de projet (et les moyens de les faire triompher).

Apparus sous leur forme moderne au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, les partis politiques constituent aujourd'hui une catégorie presque universelle, qu'il importe de distinguer des autres organisations qui animent le jeu politique.

Pour G. BURDEAU¹, constitue un parti, tout groupement d'individus qui, professant les mêmes vues politiques, s'efforcent de les faire prévaloir, à la fois en y ralliant le plus grand nombre possible des citoyens et en cherchant à conquérir le pouvoir ou, du moins, à influencer ses décisions.

Cela étant, un parti politique est un groupement organisé en vue de participer au fonctionnement des institutions et d'accéder au pouvoir pour y faire prévaloir les idées et les intérêts de ses membres.

Il faut tirer de cette définition les éléments permettant de distinguer un parti politique d'autres groupements de citoyens.

En premier lieu, les citoyens qui adhèrent à un parti le font parce qu'ils ont une conception commune de ce que doit être la vie des hommes en société (idéologie commune), parce qu'ils partagent des aspirations, des objectifs politiques identiques. Cette association d'hommes et de femmes, qui sont solidaires par une même volonté politique globale, distingue le parti du syndicat qui regroupe les individus à partir de leur situation professionnelle, c'est-à-dire de leur place dans le processus collectif de production, ou des mouvements et sociétés diverses soit à but privé soit à but public limité.

En second lieu, le parti est doté d'une organisation interne, qui permet de le distinguer de la réunion de quelques personnalités pour faire élire tel candidat.

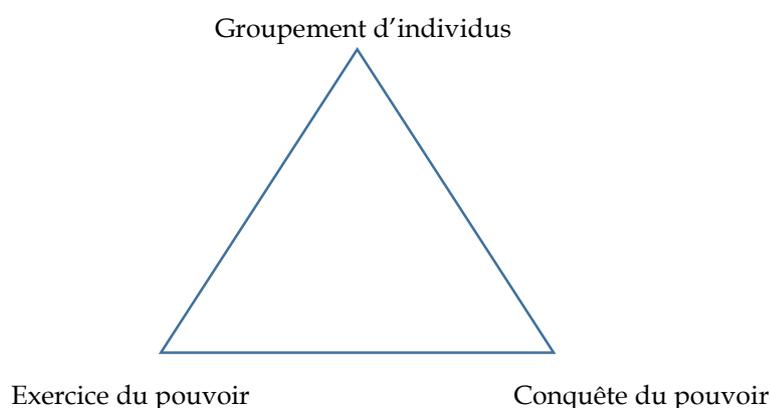
¹ G. BURDEAU, *Traité de Science Politique*, Tome 10, LGDJ, 2^{ème} éd., Paris, 1978.

Cette organisation doit être durable et disposer d'une assise centrale. Mais elle n'est pas nécessairement nationale.

En troisième lieu, le parti veut conquérir le pouvoir dans un Etat d'une manière légale. Si le parti politique décide de conquérir le pouvoir par la force, en violant la constitution et les lois, il n'est plus un parti mais une organisation révolutionnaire ou subversive.

D'une façon simpliste, nous avons pensé que la définition d'un parti politique peut se traduire par la trilogie suivante :

Figure 1 : Trilogie définitionnelle d'un parti politique



Source : L'auteur à partir des précisions ci-haut présentées sur la définition d'un parti politique.

Commentaire :

Un parti politique est un groupement d'individus qui partage généralement une même idéologie, tout en la prévalant pour les faire adhérer et fidéliser afin de conquérir le pouvoir pour la matérialiser à travers le projet de société et l'exercer pour pérenniser le projet de société en question. Bref, le parti politique est créé par des individus pour conquérir et exercer le pouvoir le plus longtemps possible. Par conséquent, il devient une personne morale qui a une longue durée de vie par rapport à ceux qui le créent.

En ce qui concerne la genèse des partis politiques, M. DUVERGER² pense qu'il existe généralement deux origines des partis politiques qui alimentent la vie politique:

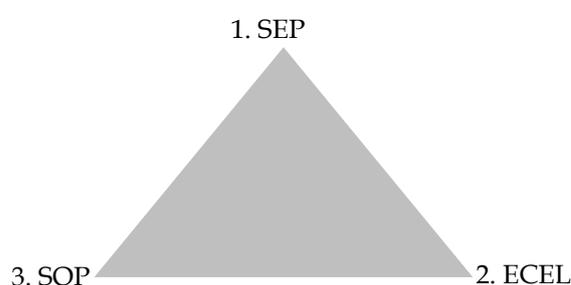
1. la genèse parlementaire : les groupes parlementaires réunissent les députés ou sénateurs de même tendance, selon leurs affinités politiques, idéologiques ;

² M. DUVERGER, *Institutions politiques et Droit constitutionnel*, 2 Tomes, PUF, Paris, 1978 et 1982.

2. la genèse extraparlamentaire : il s'agit d'une création externe à partir de groupes ou d'associations qui existent déjà et qui s'étaient constitués autour de la défense d'une catégorie sociale ou d'une cause, ce qui implique l'action sur le terrain politique, au nom de l'efficacité. L'individu adhère au parti indirectement, par l'intermédiaire d'une organisation représentative. Certains partis ont souvent leur origine dans l'action syndicale ou dans les mouvements religieux.

Les politologues distinguent souvent trois fonctions que doit jouer un parti politique, présentées comme suit :

Figure 2 : Fonctions d'un parti politique



Source : L'auteur, sur base des enseignements reçus lors de la formation en sciences politiques.

Commentaire :

Comme nous l'avons dit, le parti politique a trois fonctions, en l'occurrence la sélection du personnel politique qui procède par une formation préliminaire (SEP), l'encadrement des élus (ECEL) et, enfin, la structuration de l'opinion. Ces fonctions sont souvent désignées « fonctions manifestes ».

Les fonctions latentes que nous appelons fonctions situationnelles ou opportunes, dépendent le plus souvent des aléas de la vie politique d'un Etat. Ce qui pousse souvent les partis politiques à soutenir un système politique ou à le combattre.

M. DUVERGER³ a fait une typologie classique en réunissant les partis politiques en deux :

1. les partis de cadres : ils ne cherchent pas à grouper un nombre d'adhérents aussi élevé que possible, (le rapport d'intégration est faible entre le parti et l'électeur), mais à réunir des hommes influents, des notables, qui jouissent de la considération des électeurs, et qui, disposant souvent d'une fortune

³ M. DUVERGER, *op. cit.*

personnelle, ont une liberté d'action d'autant plus grande que leur élection doit moins au parti qu'à leurs qualités et ressources personnelles ;

2. les partis de masse : l'objectif est le nombre. Il s'agit d'enrôler et de former le maximum de militants, d'éduquer et d'encadrer les masses populaires.

A côté de ces deux types de partis politiques, tenant compte de la contingence de la vie politique congolaise, nous avons ajouté un troisième type de partis : partis hybrides qui, tantôt, se présentent comme un parti de cadres, tantôt, comme partis de masse. Il est donc intermédiaire entre les deux.

I.2. La démocratie

L'étymologie du terme démocratie est grecque : demos (le peuple) krainein (le pouvoir).

C'est donc un régime où, en première analyse, le peuple exerce en corps le pouvoir. La démocratie, apparue à Athènes, désigne alors une expérience politique originale, fondée sur la participation d'une proportion importante des citoyens au gouvernement de la cité.

Mais, depuis son « invention » grecque, la démocratie a connu de considérables évolutions : non seulement la signification du concept a changé avec le temps, mais les institutions qui sous-tendent la pratique de la démocratie sont aujourd'hui radicalement différentes de la Grèce Antique. La démocratie a originalement été comprise comme démocratie directe, elle est aujourd'hui conçue essentiellement sous la forme beaucoup plus limitative d'une démocratie représentative.

En ce qui concerne les principales caractéristiques des régimes démocratiques, notons que la démocratie est avant tout un régime de délégation. En effet, personne n'a droit au pouvoir. Seul le peuple détenteur de pouvoir peut désigner ses mandataires pour exercer le pouvoir en son nom. Cette délégation est limitée à la fois dans le temps et dans son étendue. Le mandat accordé par le peuple a une durée limitée, préalablement fixée.

Au terme de ce mandat, le délégué doit rendre compte et solliciter éventuellement une nouvelle délégation. Le mandataire, reste donc fondamental et constamment tributaire de son mandat, c'est-à-dire du peuple. La délégation est par ailleurs limitée dans son étendue en ce sens qu'elle n'accorde pas au mandataire le pouvoir de faire n'importe quoi. Les secteurs, l'importance et le niveau des pouvoirs concédés sont clairement définis par le droit public comprenant le droit constitutionnel et administratif.

La démocratie évite la délégation du pouvoir à une seule autorité et développe la séparation des pouvoirs entre l'autorité qui gouverne (exécutif), celle qui élabore les lois (législatif), et celle qui les applique (judiciaire). Cette démocratie n'est effective que si elle s'accompagne des libertés et notamment

des libertés de réunions, d'associations et d'informations. La tendance est effet forte, même en démocratie, de se fonder sur le principe de la majorité pour imposer certaines positions aux minorités.

Ainsi, il n'y a véritablement démocratie que si au sein de la communauté est observée et appliquée la vertu de la tolérance qui permet que la majorité reconnaisse aux minorités le droit à la différence et la possibilité d'assumer cette différence.

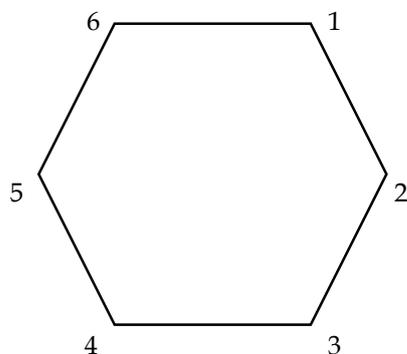
I.3. La gouvernance

La gouvernance est, de façon générale, un concept représentant la manière dont un domaine d'activités est gouverné. La gouvernance ne renvoie pas nécessairement à une entité unique et décisionnelle, mais plutôt à un système d'entités décisionnelles qui dirige un certain domaine d'activités. La gouvernance est ainsi un concept reposant sur l'approche systémique puisqu'elle se décline irrémédiablement en un « système de gouvernance », impliquant ainsi une structure de gouvernance et un dynamisme de système (processus de gouvernance, activités de gestion, etc)⁴.

À la source, le terme de gouvernance est « un idéal normatif associé à la transparence, à l'éthique, à l'efficacité de l'action publique ». Elle inclut des principes faisant référence à la démocratie, à la lutte contre la corruption, à la transparence, à la décentralisation et à la reddition de compte. Ainsi, pour qu'il y ait une bonne gouvernance, il doit y avoir une adhésion au niveau des idées et des objectifs de fond, ceci par l'établissement d'un lien de confiance entre les différents acteurs.

Les principes fondamentaux de la gouvernance sont présentés dans l'hexagone ci-après :

⁴ J-P. GAUDIN, *Pourquoi la gouvernance*, Presses de sciences politiques, Paris, 2002, p. 11.

Figure 3 : Principes fondamentaux de la gouvernance

Source : L'auteur, sur base de ce qui est sus-dit.

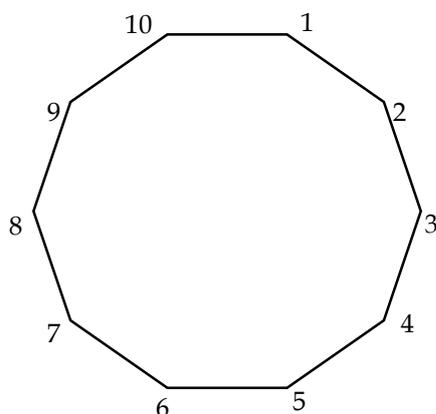
Légende :

- 1 = **Liberté civique** : cet indicateur mesure la performance du pays sur l'expression de la liberté et les croyances, les droits associatifs et des organisations, l'Etat de droit et les droits humains, l'autonomie personnelle, les droits économiques et individuels, et l'indépendance du système judiciaire ;
- 2 = **Droits politiques** : cet indicateur mesure la performance du pays sur la qualité du processus électoral, le pluralisme politique et la participation, la corruption et la transparence au niveau gouvernemental, et le traitement politique juste des groupes ethniques ;
- 3 = **Liberté d'information** : cet index mesure le degré de participation des citoyens dans le choix de leur gouvernement, aussi bien que la liberté d'expression, la liberté d'association et l'indépendance des médias ;
- 4 = **Efficacité gouvernementale** : cet indicateur mesure la qualité de la fonction publique et son indépendance des pressions politiques, la qualité de la formulation de la politique et de la mise en œuvre, et la crédibilité de l'engagement du gouvernement par rapport aux politiques envisagées ;
- 5 = **Etat de droit** : cet indicateur mesure à quel point les individus et les compagnies portent la confiance ou la défiance par rapport aux lois de la société, en particulier. Il mesure le fonctionnement et l'indépendance du système judiciaire, y compris la police, la protection des droits de propriété, la qualité de l'application des contrats, aussi bien que celle des crimes et la violence ;
- 6 = **Lutte contre la corruption.**

II. ETAT DE LIEUX DE LA GOUVERNANCE AU SEIN DES PARTIS POLITIQUES CONGOLAIS : PROPOSITION D'UNE SOLUTION IDOINE

Il est difficile de faire un état de lieu très approfondi dans le cadre de pareille situation complexe. C'est pourquoi, nous avons préféré être modestes, en présentant un état de lieux partiel, mais riche en données de terrain. Cet état de lieux est présenté dans le polygone ci-après :

Figure 4 : Polygone de l'état de lieux de la gouvernance des partis politiques en RD. Congo



Source : L'auteur, sur base des enquêtes de terrain.

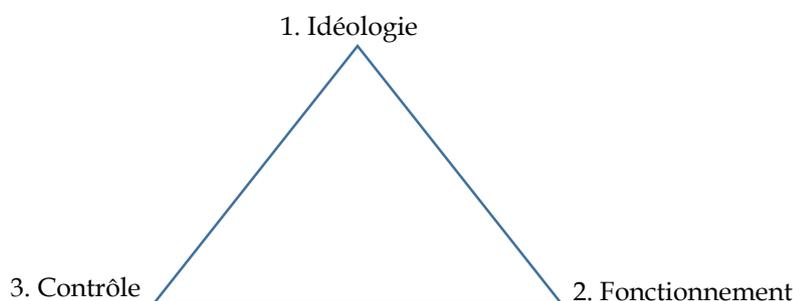
Légende :

- **1 = Genèse complexe** : la plupart des partis politiques congolais sont une émanation des associations tribales, des mouvements religieux, des amis, des individus notables, ... Conséquence, leur fonctionnement est coloré par ses attributs ;
- **2 = Fonction abusée** : dans la conquête et l'exercice, les partis politiques congolais ne disposent pas souvent de projets de société crédibles pour les promouvoir auprès des électeurs. Ils sont dans les alliances de contrenature (un parti de la droite qui se rallie avec un parti de la gauche). La formation de futurs gouvernants ne les concerne pas souvent et l'encadrement des élus est focalisé souvent sur la rétrocession financière ou par le vote « pour » ou « contre » dicté par les partis, l'autorité morale ou de référence ;
- **3 = Dictature** : il sévit une dictature criante dans les partis politiques, rex dixit, « l'autorité morale a dit », on bafoue la voix de la majorité. On se confie à une oligarchie qui est la colonne vertébrale du parti et fait la loi ;

- **4 = Mobilité fréquente et irrationnelle des cadres à la quête du gâteau politique, des fonctions politiques pour s'enrichir illicitement** : cette mobilité est souvent provoquée par l'égoïsme des chefs des partis politiques ou de leurs membres influents ;
- **5 = Quasi-absence de l'organisation des congrès** : les rares fois que l'on les organise, c'est pour recevoir le diktat des autorités morales. On matérialise ou on formalise, par une démocratie fantaisiste, les ordres des chefs des partis ou regroupements politiques ;
- **6 = Quasi-absence de la fidélisation des militants** : il est difficile qu'un parti politique congolais ait des registres d'enregistrement des militants et des listes de présences des réunions ou des formations. On se contente des militants opportunistes et recrutés occasionnellement ou situationnellement ;
- **7 = Absence ou dysfonctionnement de l'administration des partis politiques** : les sièges des partis politiques congolais sont souvent ambulants. On a des partis politiques malles où les décisions se prennent en famille, dans les cabinets privés, dans des voitures, restaurants et l'archivage n'existe pas. Tout est volatil. L'ancrage est fantaisiste, étant donné qu'il y a des partis qui ne fonctionnent que dans des villes et méconnus du reste du pays, au moment où un parti politique devait avoir un ancrage de portée nationale ;
- **8 = Quasi-absence de la communication politique** : les partis politiques communiquent et communient rarement avec leurs militants. Ils sont plus amis de la presse, ils préfèrent déboursier beaucoup d'argent pour les journalistes, alors que leurs militants ne connaissent presque rien du parti et du pays ;
- **9 = Partis pauvres, partis mendiants** : les partis politiques congolais, comme disait un sage congolais, « Mbisi alandaka esika mayi ezotiola » ; il faut aller du côté où coule le miel, étant donné que les militants ne cotisent pas ou ne contribuent pas financièrement pour leur bon fonctionnement ;
- **10 = Plagiat des idéologies et des projets de société** : la plupart des partis politiques ne conçoivent plus rien. Il suffit de prendre les statuts et le règlement intérieur d'un parti déjà existant et les adapter en changeant les phrases et les concepts, et tout de suite ils sont enregistrés au Ministère de l'intérieur qui ne les lie presque pas.

Au regard de ce qui précède, le traitement de tous ces maux passe par une refondation des partis politiques congolais, sous-tendue par le trinôme ci-après :

Figure 5 : Solution idoine aux maux des partis politiques congolais



Source : L'auteur, sur base de l'examen des maux que connaissent les partis politiques congolais.

Commentaire :

Le premier élément de refondation est bien « **l'idéologie** ». Mais, la contingence congolaise en la matière nous démontre autre chose. Il est fréquent de rencontrer en RDC des personnes qui se considèrent comme « militant » d'un parti politique mais qui ont une vague connaissance (ou qui ignorent) de l'idéologie et des éléments identitaires de ce parti. Cette réalité est non seulement un frein à la cohésion interne des partis mais aussi un obstacle à l'objectif de mobilisation des masses autour des positions de ces partis dans la société, au moment où L-T. SARGENT, pour sa part, définit l'idéologie comme « un système de valeurs ou de pensée accepté comme un fait établi ou comme une vérité par un groupe donné »⁵.

Pour C. KABUYA LUMUNA SANDO⁶, l'idéologie (politique) accomplit les fonctions de communication et d'agrégation, par le truchement du discours véhiculé. Cette dernière en sa qualité du système de représentations doit inévitablement fonder l'action de tout parti politique. A ce titre, nous considérons que l'idéologie est au parti politique ce qu'est le sang pour le corps humain. C'est l'idéologie qui incite l'action militante au sein du parti. En fait, les citoyens qui adhèrent à un parti devront le faire parce que ce parti véhicule une conception de ce que doit être la vie des hommes en société. A dire vrai, c'est l'idéologie qui doit distinguer un parti politique d'un autre. C'est elle qui distingue d'ailleurs les partis de la gauche à ceux de la droite, étant donné que chaque idéologie véhicule et défend un nombre des thématiques bien connues.

Le deuxième élément de refondation est « **le fonctionnement** », c'est-à-dire les partis politiques congolais devront réellement exercer leurs missions ou leurs fonctions. Ils procèdent à la sélection du personnel politique, à

⁵ S. LYMAN TOWER, *Les idéologies politiques contemporaines*, Ed. Nouveaux Horizons, Paris, 1987, p.2.

⁶ C. KABUYA LUMUNA, *Manuel de sociologie politique*, PUK, 2011, p.132.

l'encadrement des élus et à la structuration de l'opinion. Ces fonctions ou missions obligent les partis politiques congolais à organiser des activités politiques hebdomadairement, mensuellement, trimestriellement, semestriellement et annuellement. Et, l'organisation de ces actions a des implications sur l'ancrage du parti, étant donné qu'elles ne seront pas seulement l'apanage des centres urbains, mais également des centres ruraux. Donc, dans le fonctionnement des partis politiques, l'accent doit être mis sur la série d'activités à organiser et l'ancrage territorial, car la loi congolaise sur les partis politiques recommande leur ancrage territorial de portée nationale.

Le troisième élément de refondation, en fin, c'est « **le contrôle** ». Nous savons tous qu'en RDC, la gestion des partis politiques est de la compétence du ministère ayant les affaires intérieures dans ses attributions. Ce dernier ne les gère pas à son gré, mais sur base des textes qui définissent les modus operandi et les modus vivendi de ces institutions.

Les compétences étant d'attributions, notre souhait est que le ministère de l'intérieur puisse faire observer les textes régissant les partis politiques dans toutes ses facettes, c'est-à-dire que le ministère procède au contrôle régulier du fonctionnement des partis politiques, tant sur le plan d'animation, des ressources, ... et qu'il y instaure un cadre d'échanges ou de concertation régulier pour se rendre compte des aventures des partis mallettes.

La démocratie n'étant pas un régime de désordre ou de pullulation des partis politiques, le contrôle tant souhaité serait également de durcir un tout petit peu les conditions et les modalités de création des partis politiques. Sinon, d'ici 2030, la RDC atteindra deux milles partis politiques dont l'ancrage territorial ne sera jamais leur préoccupation, car il suffira pour les ressortissants de x ou y province de se rencontrer à Kinshasa pour concevoir les statuts et le règlement intérieur, et les faire valider par les instances attitrées. Au finish, l'on constatera que ces partis n'auront ni siège réel, ni emblème flottant, voire incapables de faire adhérer cent militants.

CONCLUSION

La gouvernance des partis politiques est une question majeure et épineuse qui touche la plupart des partis politiques en République Démocratique du Congo. Cette situation est en partie due à une expérience récente du multipartisme.

Concrètement, les problèmes de la gouvernance des partis politiques en République Démocratique du Congo sont liés à la genèse complexe, aux fonctions abusées, à la dictature, à la mobilité fréquente et irrationnelle des cadres à la quête du gâteau politique, à la quasi-absence de l'organisation des congrès, à la quasi-absence de la fidélisation des militants, à l'absence ou au dysfonctionnement de l'administration des partis politiques, à la quasi-absence de la communication politique, à la pauvreté et au plagiat des idéologies et des projets de société.

L'esquisse de solutions proposées, à cet effet, relève d'un trinôme axé sur l'idéologie manifeste que doit impérativement véhiculer chaque parti politique en RDC, le fonctionnement normal à travers l'organisation régulière des activités à échéances connues et l'ancrage territorial ainsi que le contrôle réel par le ministère ayant les affaires intérieures dans ses attributions.

BIBLIOGRAPHIE

1. BURDEAU, G., *Traité de Science Politique*, Tome 10, LGDJ, 2^{ème} éd., Paris, 1978.
2. CONIDEC, P.F., *Les systèmes politiques africains*, Vol. II, Paris, LGDJ, 1971.
3. DUVERGER, M., *Institutions politiques et Droit constitutionnel*, 2 Tomes, PUF, Paris, 1978 et 1982.
4. FREUND, J., *L'essence du politique*, Ed. Sirey, Paris, 1968.
5. GAUDIN, J-P., *Pourquoi la gouvernance*, Presses de sciences politiques, Paris, 2002.
6. KABUYA LUMUNA, C., *Manuel de sociologie politique*, PUK, 2011.
7. LYMAN TOWER, S., *Les idéologies politiques contemporaines*, Ed. Nouveaux Horizons, Paris, 1987.
8. OFFERLE, M., *Les partis politiques*, Ed. PUF, coll. Que sais-je, Paris, 1991.
9. SEILER, D-L., *Les partis politiques en Europe*, PUF, Paris, Que sais-je, 1979.
10. SEILER, D-L., *Les partis politiques*, Ed. Armand Colin, Paris, 1993.